

La résistance des Wallons menace de couler le CETA

Le traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada est suspendu à l'approbation de la Belgique

BRUXELLES - bureau européen

Sauf surprise improbable, le traité de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne (CETA) ne sera pas entériné par les pays membres de l'Union européenne (UE) vendredi 21 octobre, puis signé – comme espéré depuis des mois par la Commission européenne – le 27 octobre.

Dans la soirée du mardi 18 octobre, lors d'une réunion extraordinaire de la commission des affaires européennes du Parlement de Wallonie, le ministre-président de la région, Paul Magnette (PS), a rejeté l'échéance fixée à vendredi par la Commission. « *Il n'y a pas d'urgence, le traité est en train de se découdre. Prenons quelques semaines ou quelques mois pour renégocier et sortir par le haut* », a-t-il précisé mercredi matin, à la RTBF.

Le gouvernement fédéral belge ne pourra donc pas se prononcer dans les délais prévus sur l'approbation du traité. Le premier ministre, Charles Michel, doit, pour cela, recueillir l'approbation de toutes les assemblées régionales de son pays, en vertu des règles de son système fédéral.

Signal politique négatif

« *Il reste trop de problèmes pour trouver un accord d'ici à vendredi* », avait affirmé M. Magnette, mardi soir, douchant les espoirs du ministre des affaires étrangères et du commerce, Didier Reynders, qui avait participé, le matin même à une réunion avec ses homologues à Luxembourg. Une rencontre censée, au départ, préparer le projet de signature avec le Canada. La commissaire européenne au commerce, Cecilia Malmström, avait, elle aussi, fait mine d'espérer en

core un accord final des francophones belges, qui avaient, la semaine dernière, exprimé un vote de défiance.

Devant les députés de sa région, M. Magnette a énuméré plusieurs points « *positifs* » obtenus au cours des pourparlers des derniers jours entre les différentes autorités belges, et entre celles-ci et la Commission. Le ministre-président a cité des avancées sur une clause concernant les droits de l'homme, l'exception culturelle, des clarifications dans le domaine agricole (notamment sur le bœuf aux hormones), le développement durable, la notion de service public, la santé, le droit du travail, le principe de précaution, etc.

Des revendications qui avaient été formulées après l'examen très

critique du texte initial par le Parlement wallon et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles. M. Magnette juge toutefois que des « *difficultés substantielles* » subsistent : sur les mécanismes d'arbitrage entre les Etats et les multinationales, la valeur juridique exacte des documents interprétatifs du texte de base, une clause de sauvegarde agricole pour l'UE, etc.

La difficulté réside aussi dans le calendrier de la négociation, a souligné le ministre-président. « *Le processus démocratique doit perdurer jusqu'au bout* », a-t-il indiqué. Se disant « *conscient* » du risque d'annulation du sommet Europe-Canada du 27 octobre, ainsi que d'une nouvelle crise pour l'Union, le responsable socialiste a cependant réclamé un délai supplémentaire.

Quatre partis – dont le PS et son allié de la majorité, le Centre démocrate humaniste – ont appuyé M. Magnette. L'opposition libérale (le Mouvement réformateur

du premier ministre fédéral, Charles Michel) s'est montrée critique mais a admis que M. Magnette semblait rechercher le moyen d'« *atterrir* » et de trouver un « *oui conditionnel* ».

Il reste à savoir ce qu'en penseront le Canada et les 27 alliés de la Belgique au sein de l'UE. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont, en tout cas, trouvé un nouveau sujet de préoccupation pour le sommet qu'ils tiendront à Bruxelles, jeudi 20 et vendredi 21 octobre.

La Commission se disait, elle, encore confiante, mardi soir. Une nouvelle réunion avec les responsables wallons était programmée mercredi. M^{me} Malmström est encouragée par le fait que les dernières réticences de toutes les autres parties ont été levées (notamment celles du gouvernement allemand, qui voulait obtenir des garanties supplémentaires après que sa Cour constitutionnelle a approuvé la ratification, mais avec des réserves).

Si la Commission espère encore à un accord avec les Wallons avant vendredi, c'est qu'au-delà de ce délai, l'organisation d'un sommet avec le Canada sera très aléatoire. Le premier ministre canadien Justin Trudeau, fervent supporter du CETA, n'a pas du tout envie de faire le déplacement à Bruxelles pour rien. La date butoir pour décider de la venue ou non de M. Trudeau serait fixée à samedi. Les ambassadeurs devraient donc travailler avec la Commission et les Wallons jusqu'à vendredi soir tard.

Si la « *fenêtre de tir* » du 27 octobre était ratée, le traité ne serait toutefois pas définitivement mort, l'accord commercial, signé entre la Commission et Ottawa en septembre 2014, restant sur la ta-

ble. Le signal politique envoyé par l'UE serait toutefois plus que négatif : elle apparaîtrait un peu plus impuissante et faible, alors que le Brexit se profile, qu'un accord avec le Vietnam est en instance de ratification et que Bruxelles mène des

négociations difficiles avec le Japon dans la perspective d'un accord au moins aussi important que le CETA.

La Commission n'anticipait pas une réaction aussi dure de la part des francophones belges, même si M^{me} Malmström était consciente de l'opposition croissante des opinions publiques au libre-échange (en France, en Allemagne, en Autriche). Elle a travaillé pour « *équilibrer* » le CETA et réussi à y inclure des mécanismes d'arbitrage censés garantir la capacité législative des Etats.

Que les réticences de la Wallonie soient fondées ou pas, cette région est, en tout cas, en train de devenir le porte-drapeau de tous les anti-libre-échange européens. Un mouvement qui coalesce des ONG, des écologistes, l'ultragauche et des populistes de droite. Tous saluent la « *résistance* » des Wallons, saturent les réseaux sociaux et sont en train de gagner la guerre de la communication face à une Commission une fois encore en difficulté. ■

CECILE DUCOURTIEUX
ET JEAN-PIERRE STROOBANTS

La Wallonie est en train de devenir le porte-drapeau de tous les anti-libre-échange européens

LES DATES

JUIN 2007

Le Canada et l'Union européenne (UE) conviennent de mener une étude afin d'évaluer l'intérêt de nouer un partenariat économique plus étroit.

MAI 2009

Lancement des négociations en vue du futur accord

de libre-échange économique.

SEPTEMBRE 2014

Au sommet Canada-UE tenu à Ottawa, les dirigeants signent l'accord de libre-échange entre l'UE et le Canada (CETA).

FÉVRIER 2016

Ottawa et Bruxelles présentent une nouvelle version du texte.

JUILLET 2016

La Commission européenne propose au Conseil de l'UE la signature de l'accord. L'entrée en vigueur est subordonnée à l'approbation du Parlement européen et des Etats membres.

14 OCTOBRE

Le Parlement de Wallonie s'oppose à la ratification du CETA. Or Le gouvernement fédéral belge ne peut signer le CETA sans l'aval des Parlements régionaux.

18 OCTOBRE

La Commission européenne lance un ultimatum à la Belgique, qui a jusqu'au sommet européen des 28 dirigeants de l'UE le 21 octobre pour donner son feu vert. Les députés wallons rejettent l'ultimatum.

27 OCTOBRE

Date initialement prévue pour l'approbation du CETA par Bruxelles.

Bruxelles cherche à renforcer la défense commerciale de l'Union

La Commission souhaite que les Etats adoptent un texte permettant de mieux se protéger face au dumping d'entreprises étrangères

BRUXELLES - bureau européen

Pas question d'abandonner la partie : cela fait des mois que la Commission européenne, présidée par Jean-Claude Juncker, tente de convaincre une large majorité d'Etats membres d'accepter un renforcement des instruments de défense commerciale de l'Union, alors que les énormes surcapacités chinoises, notamment dans l'acier, menacent des centaines de milliers d'emplois en Europe. Mais un noyau dur de pays foncièrement libres-échangistes résiste encore.

En pleine contestation du CETA, l'accord commercial avec le Canada, et alors que l'Union doit revoir le statut de Pékin au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) d'ici mi-décembre, la Commission veut relancer le débat lors du Conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement, les jeudi 20 et vendredi 21 octobre à Bruxelles.

Son propos est simple : l'institution communautaire avait mis sur la table en 2013 une proposition législative visant à rendre plus rapides et plus efficaces les enquêtes antidumping qu'elle lance contre telles ou telles sociétés étrangères. Ce texte promeut surtout une nouvelle méthode pour calculer les « taxes antidumping » que l'Europe peut imposer sur des produits dès lors que le dumping (acte qui consiste à vendre à perte, au-dessous du prix de revient) est avéré. Les Etats membres doivent désormais adopter ce texte, dit la Commission. Idéalement le 11 novembre, lors du prochain conseil des ministres du commerce de l'Union européenne. Cela permettra ainsi à la Commission d'imposer des taxes antidumping équivalentes à celles pratiquées par les Etats-Unis,

bien plus protectionnistes que l'Europe en la matière.

Dans un communiqué publié mercredi 19 octobre, la Commission donne des exemples chiffrés : « *Concernant les aciers laminés à froid, les Etats-Unis ont imposé à la Chine des taxes antidumping de 266 % en 2015, alors qu'en Europe, le taux n'était que de 21,1 %. Les Etats-Unis ont imposé des taxes à l'importation de 133 % sur les armatures en acier chinoises en 2012, contre 22,5 % pour l'Europe en 2016.* »

Neuf Etats opposés au texte

Ce n'est qu'une fois que les Vingt-Huit auront agréé son texte de 2013 que la Commission compte rendre public son règlement sur le nouveau statut de la Chine au sein de l'OMC. L'Union a jusqu'à 11 décembre pour se prononcer. A cette date, les conditions particulières liées à l'entrée de la Chine dans l'OMC en 2001 seront caduques. A l'époque, comme la Chine n'était manifestement pas encore une « économie de marché » (des pans entiers de son industrie bénéficiant des subsides publics), les autres pays de l'OMC avaient obtenu des dérogations : ils pouvaient protéger leurs industries en utilisant des méthodes d'identification du dumping peu favorables à Pékin. Mais ces dérogations avaient une durée de vie de quinze ans.

La Commission, qui jure qu'elle n'accordera pas le statut d'économie de marché à la Chine, affirme avoir trouvé la parade pour ne pas déroger aux règles de l'OMC tout en maintenant un niveau de protection de ses industriels aussi efficace qu'aujourd'hui, au moins pour un certain temps. Le projet de règlement entrant dans les détails de cette « martingale » serait prêt, mais retenu par M. Juncker.

Son pari ? Faire céder les Etats libres-échangistes (la Finlande, la Suède, le Danemark, les Pays-Bas, la Lettonie, l'Estonie, Malte, l'Irlande et la République tchèque), qui ne veulent pas que l'Union se dote d'une politique commerciale plus protectionniste et qui maintiennent leur refus du texte de 2013. Ils pressent Bruxelles de se mettre au plus vite en conformité avec l'OMC, de peur de contrarier Pékin qui, il est vrai, millite avec constance et détermination pour faire évoluer son statut au sein de l'organisation.

De son côté, Eurofer, le principal syndicat patronal européen de l'acier, fait aussi monter la pression. Dans une lettre datée du lundi 17 octobre, 58 patrons des principales sociétés du secteur (ThyssenKrupp, Tata Steel, ArcelorMittal, etc.) demandent l'adoption le plus vite possible du texte de 2013.

Pour Bruxelles, insister à ce point sur la nécessité de mieux protéger l'Union prend un relief particulier au moment où la contestation populaire contre les accords de libre-échange ne cesse de monter. La Commission veut continuer à promouvoir ces accords mais sait bien que l'air du temps ne leur est plus du tout favorable et qu'un discours plus « protectionniste » est au contraire le bienvenu. ■

C.DU.

La Commission voudrait pouvoir imposer des taxes antidumping équivalentes à celles pratiquées par les Etats-Unis